



EXTRAIT N°08/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Date de la convocation :
Le 15 février 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 20
Procurations 3
Absents 8
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 20
Procurations 3
Absents 8
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, M. ADELE Claude,

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, M. THELESTE Johan, Mme MENCE Marielle, M. FERDINAND Thierry, M. BERNABE Cédric, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. Yan MONPLAISIR, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme RIERNY Sandrine), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry), Mme MARLIACY Danielle (procuration à M. MIEVILLY Eliane), M. DELPHIN Laurent

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR Directrice service environnement).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**ETUDE D'AMENAGEMENT DU SITE
DE CŒUR BOULIKI DANS LE CADRE DE
LA REDYNAMISATION TOURISTIQUE**

Le Maire expose :

Par délibération du 27 septembre 2021, le conseil municipal approuvait le principe d'engager une étude de faisabilité préalable à l'aménagement du site de CŒUR BOULIKI. Sur la base de l'offre de prestation du Cabinet OUEST AM, cette opération estimée à 40 000,00 € est ramenée à 38 613,00€HT.

En vue de compléter de dossier de demande de participation financière, le conseil municipal est sollicité en vue de valider le plan de financement de cette opération établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
- Cadrage, objectifs et méthodologie opérationnelle - Scénarios d'aménagement et support du programme d'exécution pluriannuelle	38.613,00 €	ETAT FNADT Ville Autofinancement	34 752,00 € 3 861,00 €	90 % 10 %
TOTAL	38 613,00 €	TOTAL	38 613,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 21 février 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

